

Téléphonie mobile

ORANGE/SFR : COPIER/COLLER

La promesse est tenue. Trois semaines après la confirmation en appel de la décision du Conseil de la concurrence de casser l'exclusivité de l'iPhone (cf. **édition du 5 février**), après avoir promis l'annonce de sa commercialisation «dans les semaines qui viennent», SFR vient d'annoncer en effet qu'il proposera officiellement l'iPhone le 8 avril prochain.

Seulement voilà, alors que l'avocat de l'UFC-Que Choisir déclarait il y a trois semaines que «cette décision est favorable aux consommateurs : elle va réintroduire de la concurrence sur la vente de ce produit, et certainement faire baisser les prix de l'iPhone», quelle n'est pas notre surprise de constater que SFR, s'aligne finalement, exactement sur les prix d'Orange. Chose étrange ou pur hasard, Orange modifiait les prix de vente de l'iPhone il y a encore quelques jours. Le modèle à 8Go restait à 99 euros, alors que le modèle phare à 16Go passait de 129 à 199 euros...

Et devinez quoi, SFR vendra le modèle 8Go à 99 euros, et le modèle 16Go à... 199 euros...

On prend les mêmes et on recommence pour le prix des forfaits. Chez Orange, le premier forfait spécial iPhone est à 39 euros pour une heure et à 41,90 euros chez SFR. Pour 4 heures, l'écart s'agrandit un peu mais nous restons dans des proportions similaires avec 75 euros chez Orange et 67,90 chez SFR... Et concernant les options, les différences sont également loin d'être flagrantes...

En résumé, la concurrence demeure aux abonnés absentes. Même si SFR nie l'existence d'une «entente sur les prix» ou d'une «demande d'Apple», le copier/coller semble flagrant... A l'origine de la plainte déposée au Conseil de la concurrence, Bouygues Télécom n'a toujours pas signé d'accord avec la firme à la pomme.

L'association UFC-Que choisir a déclaré cette fois, «il est regrettable qu'ils ne saisissent pas cette opportunité pour proposer des prix attractifs»... Déjà pointée du doigt et fortement condamnée en 2005 avec des amendes de plusieurs centaines de millions d'euros, l'entente illicite semble encore avoir de beaux jours devant elle...

Source : <http://www.freeneews.fr/nat/6569-telephonie-sfr-iphone-le-carton-rouge.html>

Internet

FIRMWARE HADOPI 1.0 ?

Dix millions d'euros, c'est la somme moyenne estimée par les quatre principaux FAI, Orange, Free, SFR et Numericable, pour financer la sanction finale prévue par le projet de loi création et Internet : la coupure d'accès.

A ses balbutiements, le projet de loi avait omis que la plupart des offres étaient de nature «triple play», c'est-à-dire couplant la téléphonie illimitée et la télévision numérique à la simple connexion Internet. S'est alors posé le problème suivant : comment couper l'accès à Internet du pirate, tout en lui laissant la possibilité de conserver les deux autres services. Les dix millions d'euros représentent donc le coût pour dissocier un service des deux autres.

Un opérateur anonyme a déclaré, «pour que l'on puisse dissocier la fonction d'accès à Internet aux autres fonctions et ce, dans toute la France, nous devons non seulement modifier nos systèmes en interne, mais également changer les logiciels dans les boîtiers». Un défi technique qui se révélera encore plus compliqué dans les zones non-dégroupées où les opérateurs alternatifs ne possèdent pas leurs propres équipements et devront donc se mettre en phase avec l'opérateur historique.

En parlant d'annonce prématurée, le gouvernement a déclaré lancer une contre-expertise dans les prochains jours. Ensuite, un décret devra déterminer des modalités de compensation, et au final, payer tout ou partie de ces millions d'euros. Enfin, concernant l'identification des pirates via leur adresse IP, le ministère évoque un coût supplémentaire de 3 millions d'euros. Et cette fois, pas question pour le gouvernement de les compenser...

Dernier point, les mêmes opérateurs, hormis Free, viennent d'envoyer à la ministre de la Culture un rapport officiel dans lequel ils annoncent préférer «une sanction pécuniaire forfaitaire», seule solution selon eux pour garantir le maintien de nos libertés individuelles et les «droits et obligations des opérateurs». Free a de son côté déclaré à Univers Freebox, qu'il serait «plutôt pour une amende d'un faible montant»... A suivre !

Source : <http://www.universfreebox.com/article7351.html>

Alice

EN PLUS, EN PLUS, EN PLUS...

Les nouveaux abonnés Alice vont avoir la chance de bénéficier de plus de services. Après la découverte d'un réseau uniformisé (cf. **édition du 9 février**), la confirmation a été faite ce matin via un communiqué de presse. L'uniformisation du réseau permettra aux nouveaux abonnés Alice de bénéficier d'un débit plus grand. Jusqu'à 28 Mbp/s en zones dégroupées et jusqu'à 22 Mbp/s en zones non dégroupées. Concernant la téléphonie, 27 nouvelles destinations ont été ajoutées en illimitée, ce qui porte désormais à 87 le nombre de destinations incluses. Puis concernant la télévision, pour les abonnés trop éloignés du répartiteur pour recevoir les chaînes en qualité standard, Alice pourra proposer l'accès au même bouquet bas débit que les actuels Freenauts, soit 32 chaînes.

Les détails du communiqué sont disponibles ici : http://iliad.fr/presse/2009/CP_260209.pdf

Au format PDF, cette newsletter est cliquable. Les mots en gras cachent des liens hypertextes. Passez la main Acrobat Reader sur l'un de ces mots, un W apparaît. Cliquez. Vous êtes sur Internet :-)
Toutes les marques de commerce, marques de service, logos et autres marques qui pourraient apparaître dans cette newsletter appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

